

LES MOUVEMENTS POPULAIRES DU PRINTEMPS 1789 EN PROVENCE

Au printemps de 1789, la Provence fut embrasée par une vague de soulèvements populaires. Le calme relatif qu'elle avait connu au XVIII^e siècle prenait fin. La conjoncture économique et politique rend compte très largement de ces secousses. La récolte de 1788 avait été médiocre, l'hiver 1788-1789 fut particulièrement rude. Les prix des denrées de première nécessité, en hausse dès l'automne de 1788, poursuivirent leur marche ascendante dans les débuts de 1789. Sur le plan politique, les Provençaux étaient en effervescence. Les Etats de la province avaient été réunis sous leur forme traditionnelle, une première fois en janvier 1788, et une deuxième fois en janvier 1789. Ces deux sessions, et surtout la dernière, avaient été l'occasion de conflits aigus entre les ordres privilégiés et les représentants du Tiers. La querelle se prolongea en février et mars 1789 autour des modalités d'élection aux Etats Généraux. Le règlement royal du 2 mars pour la Provence tranchait les questions en ordonnant l'élection par sénéchaussées. Mais les esprits n'étaient nullement calmés lorsque se tinrent, dans la deuxième quinzaine de mars et au début du mois d'avril, les assemblées électorales procédant aux diverses opérations en vue de la députation à Versailles.

*
* *

Dès le mois de janvier 1789, certains signes annonciateurs révèlent l'état de l'opinion populaire, et provoquent l'inquiétude des autorités. Des attroupements sont signalés en divers lieux, et à Aix, du 27 au 31 janvier, les prélats et gentilshommes, membres des Etats provinciaux alors en session, sont hués à la sortie des séances.

C'est au mois de mars que les choses se précipitent. Le 14 mars, l'évêque de Sisteron, accusé de favoriser un accapareur de grains, est assailli par une foule largement paysanne, à coups de pierres, de boules de neige et de mottes de terre¹. Le 18 mars, à Pertuis, la foule s'ameute contre les

1. Archives Nationales : H1 1274 (correspondance sur l'émeute de Manosque et procès-verbal du conseil de ville du 18 mars) - Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (Aix) : B 3680 (délibérations du Parlement des 16 mars et 29 avril) et B 5657 (délibération du Parlement du 29 avril) - Bibliothèque Méjanes (Aix) : Ms 1037 - f^o 821 à 824.

fermiers des moulins de la ville, accusés de favoriser l'exportation des grains et l'augmentation des prix par les procédés de mouture employés ².

A partir du 23 mars, c'est l'explosion. Jusqu'au 1^{er} avril inclus, il ne se passe presque pas de jour sans qu'éclatent ou se poursuivent plusieurs émeutes simultanément. En témoigne le tableau suivant :

23 mars : Marseille, Toulon.

24 mars : Marseille, Toulon, Allauch, Saint-Nazaire, Solliès.

25 mars : Saint-Nazaire, Solliès, Le Revest, Aix, Les Mées, Toulon, La Valette, Hyères, Salernes.

26 mars : Salernes, Pertuis, Peynier, Le Beausset, Barjols, Aups, Brignoles, La Seyne, Saint-Maximin.

27 mars : Brignoles, La Seyne, Saint-Maximin, La Ciotat, Riez, Besse.

28 mars : Riez, Besse.

29 mars : Aubagne, Meyrargues, Seyne-les-Alpes, Le Puget.

30 mars : Grasse, Aiguines.

1^{er} avril : Soleilhas, Rians, Carnoules.

L'apaisement n'est que très progressif. Des troubles se produisent encore à Soleilhas et Saint-Chamas le 5 avril, à Toulon le 6 avril, à Eyguières le 9 avril, à Arles le 13 avril ³, à Aubagne le 15 avril, aux Mées le 26 avril. Et en écho lointain, Marseille le 15 mai, et Arles le 14 juin, connaissent des journées d'agitation.

Certaines émeutes sont impossibles à dater d'après les sources : Lorgues, les Pennes, Puyloubier, le Luc, Draguignan, Montmeyan, Nans, Beaudinard, Ollioules. Mais toutes se situent approximativement à la fin de mars ou en avril. Leur insertion à une date précise dans la chronologie ne modifierait pas ce fait majeur : la séquence insurrectionnelle quasiment continue de la fin du mois de mars et du début du mois d'avril.

*
**

Si l'on considère la carte, un premier fait s'impose : la concentration des mouvements dans la partie orientale des Bouches-du-Rhône (et de la viguerie d'Aix), dans l'Ouest et le centre du département du Var (vigueries de Toulon, d'Hyères, de Saint-Maximin, de Brignoles, de Barjols, et partie occidentale de la viguerie de Draguignan). Un vaste foyer se dessine ainsi dans le Centre-Sud de l'ancien comté de Provence. Par contre, les émeutes sont plus rares et souvent isolées dans l'ouest des Bouches-du-Rhône, dans l'extrême est du Var, dans les Alpes de Haute-Provence, et dans les parties provençales du Vaucluse et des Alpes-Maritimes (vigueries d'Apt, de Grasse et de Saint-Paul).

2. A.D. des B.-du-Rh. (Marseille) : C 2456 (lettre des consuls de Pertuis du 18 mars).

3. Et non 13 mars comme on l'a souvent écrit sur la foi d'une erreur commise par le greffier dans la transcription du réquisitoire de l'avocat général au Parlement contre les émeutiers arlésiens (B 3680 - 9 juin 1789).

L'explication de cette localisation peut être partiellement dégagée. L'opposition entre des régions côtières ou relativement proches de la côte fortement secouées, et des régions intérieures calmes, trouve sans doute son origine dans les différences sensibles des prix des grains. La charge de blé valait 35 à 39 livres en Haute-Provence, mais 40 à 44 livres en Basse-Provence. La Provence des montagnes, moins touchée par la hausse, fut plus tranquille. Par contre, il est difficile d'expliquer la relative passivité de la Basse-Provence occidentale et orientale.

Les émeutes sont largement urbaines. Toutes les grandes villes (plus de 20.000 habitants) sont touchées : soit Marseille, Aix, Arles et Toulon. De nombreuses villes entre 2.000 et 10.000 habitants paient une contribution à l'agitation : 24 en tout. Les bourgs (500 à 2.000 habitants) entrent dans le mouvement au nombre de 14. Ils sont donc moins nombreux que les villes à y participer, alors qu'ils constituent l'agglomération typique de la Provence urbaine. Quant aux villages (moins de 500 habitants), ils ne sont que deux concernés : Le Revest et Beaudinard.

*
**

Le classement des émeutes n'est pas toujours facile, car certaines sont complexes. Mais, si l'on s'en tient aux caractères dominants, on dénombre 27 émeutes de subsistances (contre la hausse des prix, les impôts de consommation, l'accaparement des grains), 10 émeutes anti-seigneuriales, 7 émeutes politiques (visant à changer les administrateurs municipaux, à modifier la composition du conseil municipal, à influencer les assemblées électorales pour les Etats Généraux), 3 émeutes du travail (pour le taux des salaires, contre l'embauche d'étrangers), une émeute contre l'arrivée de la maréchaussée, une émeute contre un notaire, 3 émeutes de motifs inconnus.

Les adversaires des émeutiers sont d'abord des administrateurs municipaux, sommés de taxer les prix, de lutter contre la spéculation, de supprimer les impôts communaux sur les denrées de consommation, et notamment le piquet, perçu à l'entrée des villes sur les grains et farines. Ce sont ensuite des seigneurs ou leurs agents. Dans certains cas, l'hostilité se porte contre des notables bourgeois. Ailleurs, le mouvement vise un prélat, mais jamais en qualité de dignitaire de l'Eglise : on lui en veut comme seigneur, on lui reproche de favoriser l'accaparement (Manosque, Riez) ou de soutenir des positions réactionnaires aux Etats provinciaux (à Toulon en mars).

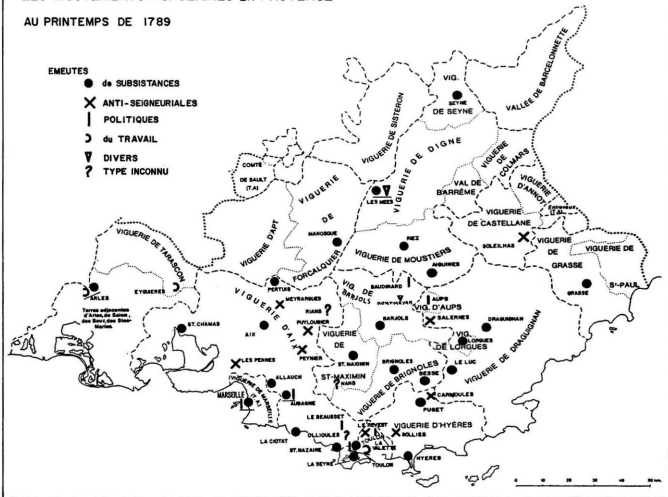
S'il n'existe pas de lien précis entre la chronologie et le caractère des mouvements, la géographie des émeutes révèle par contre certaines corrélations. Les émeutes de subsistances sont nettement urbaines. Elles ont lieu dans les quatre grandes villes (Marseille, Aix, Arles et Toulon) et dans un nombre important d'agglomérations plus modestes (de 2.000 à 10.000 habitants). Ce type de soulèvement est moins fréquent dans les bourgs (de 500 à 2.000 habitants) et ne se produit jamais dans les villages.

LES MOUVEMENTS POPULAIRES EN PROVENCE

AU PRINTEMPS DE 1789

EMEUTES

- de SUBSISTANCES
- X ANTI-SEIGNEURIALES
- | POLITIQUES
- C du TRAVAIL
- ∇ DIVERS
- ? TYPE INCONNU



Sans doute les villes connaissent-elles plus fortement la spéculation et les difficultés d'approvisionnement. De plus, ce sont elles qui ont recours, pour remplir les caisses communales, aux taxes si détestées sur les denrées de consommation.

En sens inverse, les émotions anti-seigneuriales sont principalement le fait des bourgs. Il n'est pas surprenant qu'elles ne touchent pas les villes de quelque importance. Celles-ci sont villes royales et n'ont pas de seigneur. On peut se demander, par contre, pourquoi les villages ne sont pas plus concernés. Sont-ils plus soumis, du fait de leur taille réduite ?

Les émeutes politiques affectent surtout les villes, mais peuvent atteindre les bourgs sous forme de mise en cause des administrateurs et des conseils municipaux.

*
**

Les difficultés d'identification des émeutiers sont assez grandes. Non qu'ils n'aient pas été abondamment désignés par leurs contemporains, mais sous des termes relativement vagues. De plus, les documents émanent très généralement des groupes sociaux aisés, qu'il s'agisse des autorités, ou de simples témoins, nobles ou bourgeois. Pour nous en tenir aux termes de caractère social, en négligeant les appellations purement injurieuses, les noms qui se pressent sous la plume des gens de bien sont le peuple, la populace, la lie du peuple, la plus vile plèbe, le bas peuple, le plus pauvre peuple, la dernière classe du peuple, la classe indigente, la foule, la multitude, les vagabonds. Certes, ce n'est guère précis, mais une certitude apparaît derrière ces qualifications sociales : le caractère populaire des mouvements.

La participation paysanne est attestée formellement dans 24 émeutes : à Aix (le 25 mars) ; à Manosque le 14 mars ; à Solliès et Saint-Nazaire les 24 et 25 mars ; à Hyères, aux Mées, à Salernes le 25 mars ; à Aups, à Barjols, à Besse, à Brignoles, à La Seyne, à Peynier et à Saint-Maximin le 26 mars ; à Riez le 27 ; à Aubagne le 29 ; à Grasse le 30 ; à Carnoules le 1^{er} avril ; à Soleilhas le 1^{er} et le 5 avril ; à Eyguières le 9 avril ; aux Pennes et au Luc à une date indéterminée ; à Arles le 14 juin. On remarquera que cette présence paysanne se retrouve même dans certaines villes importantes. Mais de quels paysans s'agit-il ? Dans certains cas, il semble que des ménagers, donc la partie la plus aisée de la paysannerie ⁴, aient trempé dans l'affaire : aux Mées le 25 mars ⁵, à Soleilhas le 1^{er} et le 5 avril ⁶. Mais il existe d'autres

4. Les ménagers étaient des paysans propriétaires, jouissant en principe d'une certaine indépendance économique, mais l'on pouvait être réputé ménager à partir de 5 hectares, donc sans être un gros propriétaire.

5. A.D. des B.-du-Rh. (Marseille) : C 2456 (lettre du subdélégué Bernard du 31 mars 1789).

6. A.D. des Alpes de Haute-Provence : B 1475 (requête du procureur juridictionnel de Soleilhas).

circonstances où les ménagers n'ont point de part à l'agitation : à Aix le 25 mars, à Toulon. La paysannerie ne fut sans doute pas totalement ni toujours unanime. Les ménagers, propriétaires pouvant atteindre une honnête aisance, semblent s'être partagés, tantôt du côté des émeutiers, tantôt du côté de l'ordre. Ambiguïté d'un groupe de possédants aux conditions assez diverses, qui peut se comporter autrement que la foule des paysans parcellaires ou sans terres, animateurs des jacqueries provençales.

Les artisans apparaissent aussi dans les sources. On les voit quelquefois en nombre. Ainsi, à Brignoles, le 26 mars, les tanneurs pillent la maison du directeur de la régie générale, chargé notamment de percevoir le droit sur les cuirs ⁷. A Aix, le 25 mars, la présence des crocheteurs est dénoncée par les bourgeois de la ville ⁸. Dans d'autres cas, les artisans ne sont évoqués qu'en petits groupes ou même isolément. A Aix, la répression de l'émeute du 25 mars frappe un garçon boucher, un décrotteur, un tuilier, trois portefaix et un postillon ⁹. A Carnoules, le Parlement condamne un boulanger, à Nans un cabaretier ¹⁰. A Soleilhas, le procureur juridictionnel assigne un bâtier devant le juge seigneurial ¹¹. La qualité de ces artisans est la plupart du temps difficile à préciser. Sont-ils maîtres ? Sont-ils compagnons ? Quand le voile se lève un peu sur cette question, on peut relever quelquefois l'implication de maîtres dans les mouvements. Au Luc, 8 personnes sont arrêtées et elles sont emprisonnées à Aix. Ce sont un maréchal à forge, deux travailleurs, un tanneur, un maître cordier, un maître boulanger, un berger, un maître bâtier ¹². A Toulon, deux maîtres cordonniers et un fabricant de vermicelis sont impliqués dans la procédure ¹³. Mais ailleurs, il s'agit de salariés, à Aix fort probablement, sans doute aussi à Brignoles. Quoi qu'il en soit de la qualité des artisans, leur présence au sein des émeutes est attestée nettement moins souvent que la présence paysanne, dans une dizaine d'actions seulement. On se garderait d'en conclure à leur relative abstention si l'on ne

7. A.N. : H1 1453 (note de M. de Rey, directeur de la régie générale, du 27 mars 1789) et H1 1274 (lettre sans date ni nom d'auteur, probablement d'un ministre, à l'avocat général de la cour des Aides d'Aix ; et « relation des troubles arrivés en Provence en mars »).

8. A.N. : H1 1274 (procès-verbal de l'assemblée des citoyens non corporés de la ville d'Aix, du 25 mars 1789).

9. A.D. des B.-du-Rh. (Aix) : B 5657 - f^o 190 (arrêt du Parlement du 28 mars) et B 3680 (délibération du Parlement du 22 avril) - Bibl. Méj. (Aix) : Ms 1037 - f^o 835.

10. A.D. des B.-du-Rh. (Aix) : B 3680 (délibérations du Parlement des 5 et 30 juin 1789).

11. A.D. des Alpes de Haute-Provence : B 1475 (ordonnance d'assignation du 20 avril 1789).

12. A.N. : H1 1274 (procès-verbal de la réunion des gens du Roi du Parlement et de la cour des Aides d'Aix du 15 juin 1789).

13. Archives communales de Toulon : L 347 - H IV 1 (requête du 3 septembre 1789 de Louis Le Maille, maître cordonnier ; lettre du 12 avril 1789 de Félix Fournier, fabricant de vermicelis) - A.D. des B.-du-Rh. (Aix) : B 3657 - f^o 380 (arrêt du 26 juin 1789 concernant Louis Farnoux, maître cordonnier).

constatait, avec une fréquence remarquable, leur participation aux gardes bourgeoises constituées au lendemain des soulèvements pour rétablir et maintenir l'ordre. On reviendra sur ces gardes, mais il faut d'ores et déjà signaler leur composition normale : nobles, bourgeois, artisans. Les paysans peuvent y participer, mais c'est beaucoup plus rare. Ainsi, le groupe des artisans fut-il probablement plus modéré que la paysannerie. Du moins le groupe des professionnels qualifiés. Sous le terme artisans, les documents désignent en effet les corps de métier, jamais les journaliers et manœuvres, salariés sans qualification.

Les ouvriers d'industrie interviennent dans deux cas : à Peynier où, parmi les habitants soulevés contre le seigneur le 26 mars, figurent des ouvriers savonniers travaillant dans les savonneries marseillaises, et à Toulon, où les ouvriers de l'arsenal se mettent en grève le 25 mars¹⁴.

Les marins jouent un rôle actif dans l'émeute d'Arles du 13 avril. C'est en effet à l'occasion de leur assemblée pour les élections aux Etats Généraux qu'eut lieu le mouvement, dont ils furent les principaux acteurs¹⁵. La présence de nombreux marins est également signalée à Marseille les 23 et 24 mars.

Il est souvent fait mention de « vagabonds », catégorie totalement insaisissable. Le terme de vagabonds est très souvent associé à celui de « gens sans aveu ». Les difficultés économiques et la misère qui en résultait rendent parfaitement crédible la présence de déracinés dans les mouvements. Mais il est impossible de les définir de manière précise.

Jusqu'ici, nonobstant le flou des frontières, nous avons eu affaire exclusivement à des acteurs populaires de la sédition. On peut se demander si des notables n'ont pas trempé dans les diverses entreprises, les approuvant, voire même les provoquant. Quatre procédures impliquent certains d'entre eux : à Brignoles l'avocat Joseph Magnan, à Besse le négociant Jean Tourtour, au Luc l'avocat Honoré Bas, aux Pennes le curé du village. Aux Mées, le subdélégué incrimine « des négociants ». Si, dans ce dernier cas, l'accusation de participation est nette, on ne sait pas exactement, dans les quatre cas précédents, ce qui est reproché aux notables en cause. De toute façon, cela ne fait jamais qu'un très petit nombre d'exemples où des bourgeois seraient mêlés aux émeutes.

Les étrangers sont quelquefois mis en cause. A l'examen, dans bien des cas, on s'aperçoit que le terme désigne seulement des personnes qui ne résident pas dans la localité, mais peuvent venir du bourg voisin, comme à

14. Arch. comm. de Marseille : BB 358 (lettre de Monsieur de Caraman aux échevins de Marseille du 24 avril) - A.N. : H1274 (procès-verbal dressé par les consuls - F^o 8).

15. A.D. des B.-du-Rh. (Aix) : B 3680 (délibération du Parlement du 9 juin 1789) - Arch. comm. d'Arles : BB 113 - f^o 445 v^o (lettre des consuls d'Arles du 13 avril) - A.N. : H1 1274 (lettre de l'avocat général Autheman du 17 avril).

Hyères ou à Salernes. Le 14 juin, à Arles, les étrangers responsables de l'agitation sont les paysans de la montagne descendus en plaine pour la moisson, qui réclament un salaire minimum de 40 sols par jour, et menacent tous ceux qui accepteraient une moindre somme¹⁶. Des étrangers véritables sont cependant signalés : des Piémontais à Grasse, des marins génois à Toulon, des marins de diverses nationalités, mais surtout italiens, à Marseille. Il ne s'agit, en tout état de cause, que de phénomènes liés aux ports ou à la proximité de la frontière. Les émeutes sont bien provençales, les étrangers (même au sens large du terme) n'en sont jamais que la frange.

Enfin, les foules en révolte comprennent souvent des femmes et quelquefois des enfants. Les femmes sont signalées comme particulièrement actives à Aix le 25 mars, à Eyguières le 9 avril, à Aups, à Brignoles, à Hyères, à Manosque, à Marseille, à Ollioules, à Toulon. A Marseille, le 15 mai, elles forment l'essentiel de la foule protestant contre l'éventuelle suppression de la garde citoyenne, et elles circulent et crient, munies de bâtons et portant du sable dans leur tablier¹⁷.

Les troupes émeutières sont donc nettement populaires. Elles peuvent, dans certains cas, englober des ménagers ou des maîtres artisans, mécontents des droits seigneuriaux pour les uns, des prix trop élevés et des octrois municipaux pour les autres. Elles sont alors le peuple dans toute son étendue. Mais, pour l'essentiel, elles rassemblent les couches populaires inférieures : paysans parcellaires, ouvriers agricoles, salariés journaliers sans qualification, sans doute aussi marginaux, déracinés et mendiants, au total des prolétaires ou des quasi-prolétaires.

*
**

Quelles sont les formes de l'émeute ? L'attroupement et le cri sont les éléments de base, que l'on retrouve partout. Quelquefois d'ailleurs on s'en tient là, comme à Seyne-les-Alpes, Grasse, Allauch, Eyguières, la Ciotat.

L'intention de mort est une des manifestations les plus intéressantes à étudier. Elle s'exprime dans les menaces de sang, attestées dans un tiers des émeutes, mais sûrement plus fréquentes en réalité, car le contenu des cris, huées ou vociférations est loin d'être toujours précisé. A Soleilhas, le ménager Pierre Chabaud, initiateur des troubles, menace le lieutenant du juge seigneurial : « ... il aurait dans peu de temps sa peau, celle de ses enfants et de tous ses parents », et quelques heures plus tard, il va chercher une hache et annonce qu'il hachera Gaymard « en quatre quartiers » avec sa famille et les gens de son parti⁶. A Saint-Maximin, les paysans exigent des

16. Arch. comm. d'Arles : BB 113 - f° 465 (lettre des consuls d'Arles du 15 juin 1789) et BB 119 - pièce 146 (lettre de l'intendant du 18 juin).

17. A.N. : H1 1274 (lettre de Louet du 15 mai 1789) et Arch. comm. de Marseille : BB 290 - f° 97 (lettre des échevins du 15 mai 1789).

perquisitions chez les particuliers, « en menaçant d'égorger tous ceux chez qui on trouverait des grains »¹⁸. A Solliès, ayant pillé le château seigneurial, les révoltés se retirent « après avoir menacé d'ôter la vie à ceux qui oseraient se plaindre »¹⁸. A Eyguières, les menaces se multiplient, tant contre les paysans étrangers venus louer leurs bras en concurrence des paysans locaux que contre la municipalité et ses auxiliaires¹⁹. Ces exemples sont loin d'être isolés.

Il arrive que l'on ne s'en tienne pas à la parole et que la menace de mort se concrétise dans un véritable rituel funèbre. A Soleilhas encore, le 5 avril au matin, le même Pierre Chabaud, escorté d'un « quidam de sa troupe », fit le tour du village « avec un tambour sur lequel on avait mis un ruban noir en touchant cet air lugubre usité dans les troupes du Roi pour annoncer la mort de quelque soldat », et comme on lui en demandait la raison, « il répondit qu'il sonnait le glas de 10 ou 12 personnes qu'il voulait tuer avant la fin du jour »⁶. A La Seyne, « un particulier ayant rassemblé la populace au bruit du tambour, des femmes allèrent chercher une bière et la placèrent devant la porte d'un des principaux habitants, en lui annonçant de se préparer à la mort et qu'on lui faisait l'honneur d'aller l'enterrer sur le champ »¹⁸. A Salernes, les émeutiers dressent une potence à la porte du curé et menacent de le pendre¹⁸.

Des instruments de musique accompagnent quelquefois les cortèges ou rassemblements. A Arles, le 14 juin, les montagnards venus faire la moisson défilent dans la ville avec un fifre et un tambour¹⁶. Mais le plus souvent, c'est le tambour qui est de la partie. On bat la caisse, ce qui donne sans doute à la manifestation un aspect plus effrayant.

Les insurgés sont parfois sans armes. Mais beaucoup plus fréquemment, ils sont armés. Assez rarement d'armes à feu. Le plus souvent, ils ont des pierres, des bâtons, des pioches, des haches, quelques-uns des couteaux.

De ces armes, la foule en révolte ne fait guère usage contre les personnes. Certes, il y a eu des victimes des émeutes, parmi ceux qu'elles visaient : 3 morts, 16 blessés, 4 personnes molestées, 2 séquestrées, 20 mises en fuite. Mais ce bilan, si impressionnant qu'il soit dans son énoncé, doit se mesurer aux multitudes considérables mises en mouvement et au nombre des émeutes, dont beaucoup n'ont provoqué aucune atteinte physique à leurs adversaires. Les meurtres sont tous la conséquence de violences exercées contre les émeutiers. A Aups, Monsieur de Brouilhony de Montferrat est assassiné et son corps mis en pièces : il semble bien que ce fut après qu'il eût tiré et blessé deux paysans qui assaillaient sa maison²⁰. A Aix, deux soldats

18. A.N. : H1 1274 - « relation (anonyme) des troubles de mars arrivés en Provence ».

19. A.D. des B.-du-Rh. (Aix) : IV B 1634 bis (justice seigneuriale d'Eyguières, interrogatoires du 11 avril 1789, déposition de Joseph Bosse).

20. Il y a, à ce sujet, trois témoignages concordants : la réquisition du Parquet (A.D. des

tombent sous les coups des insurgés : l'armée avait tiré²¹. Les blessés sont presque tous des soldats, touchés lors de l'émeute aixoise du 25 mars, donc dans une situation d'affrontement, où la troupe était opposée aux manifestants, et avait tiré, comme on vient de le dire. Mais le reste du temps, les émeutiers se contentent de mettre en fuite leurs adversaires, quelquefois de les bousculer.

Les différentes formes de pressions et contraintes sont plus fréquentes. On se porte dans les maisons, pour extorquer de l'argent aux habitants, ou imposer des renoncements à des créances et procès. Ce fut le cas à Barjols, à Brignoles, au Puget, à Saint-Maximin, à Salernes.

Mais au total, ce qui frappe le plus dans les comportements des rebelles, c'est une bonne dose de verbalisme. Dans de nombreux cas, on profère les pires menaces, on annonce les plus redoutables intentions, et il se passe peu de choses, voire rien du tout. A Eyguières, aucune victime, mais des paroles de mort, on s'en souvient. Aux Mées, lors de la première émeute du 25 mars, le négociant Barlatier croit sa dernière heure arrivée, et n'est même pas touché. Toujours aux Mées, lors de la deuxième émeute du 26 avril, la foule parle de mettre à mort les bourgeois, s'empare d'un cavalier de la maréchaussée, et la journée se termine sans dommages²². A Soleilhas, Pierre Chabaud veut tailler en pièces le juge Gaynard et ses amis, il se promène avec un tambour funèbre en guise de glas, et... c'est lui qui est tué dans l'après-midi du 5 avril⁶.

Par contre, s'ils furent relativement ménagers de la vie des personnes, les insurgés s'en prirent violemment aux biens. Pour autant que tout soit clair, on peut dénombrer 18 bâtiments municipaux saccagés (hôtels de ville, bureaux de perception des taxes municipales, greniers publics), 8 châteaux et bâtiments seigneuriaux, 2 palais épiscopaux, une maison d'un subdélégué et la maison de Marseille de l'intendant, des moulins, des maisons particulières (parmi elles des maisons d'officiers municipaux) en nombre indéterminé, mais sans doute assez élevé.

L'analyse du comportement populaire ne serait pas complète si l'on ne remarquait pas les cris de Vive le Roi ! poussés dans un assez grand nombre de circonstances. Les déshérités provençaux paraissent avoir cru, en effet, que le Roi allait changer complètement leur sort, en les débarrassant lui-même des charges qui pesaient sur eux. C'est le sentiment que leur prête

B.-du-Rh. (Aix) : B 3680 - délibération du Parlement du 28 mai 1789), une lettre du commandant en chef de la province, le comte de Caraman (A.N. : H1 1453 - post-scriptum à une lettre du 27 mars), un texte anonyme et sans date (A.N. : H1 1453). Il y a aussi un témoignage discordant (A.N. : H1 1274 - « relation des troubles de mars arrivés en Provence ».

21. Les témoignages sont ici fort nombreux, mais ils ne s'accordent pas sur le nombre des victimes, deux étant le plus probable.

22. A.D. des B.-du-Rh. (Aix) : B 3680 (délibération du Parlement du 17 juin 1789).

l'intendant : « Partout, le peuple attaque indistinctement l'ecclésiastique, le noble et le bourgeois. Le paysan annonce sans cesse que la destruction et le pillage qu'il fait est conforme à la volonté du Roi »²³.

*
**

La liaison entre les émeutes du printemps 1789 et les réunions électorales pour les Etats Généraux a été souvent soulignée. Elle est tout à fait évidente. Il y a d'abord des coïncidences chronologiques. Les troubles éclatent le jour d'une assemblée électorale à Toulon le 23 mars, à Aix le 25 mars. Et de toute manière, à la fin de mars et au début d'avril, les assemblées pour les Etats Généraux, si elles ne sont pas en cours, viennent de se tenir ou vont se tenir.

Mais il y a plus que des coïncidences. Certains mouvements éclatent au sein même des réunions. C'est le cas à Soleilhas le 1^{er} avril, aux Mées le 25 mars, à Meyrargues le 29 mars, à Arles le 13 avril.

Enfin, les émeutiers peuvent s'en prendre à l'assemblée électorale elle-même dont ils contestent la forme et les décisions. Le règlement du 2 mars n'admettant à voter que les Français majeurs, résidant, et inscrits sur les rôles d'impôts, une partie de la population des villages ou bourgs pouvait se trouver exclue, soit faute de résidence fixe, soit faute de propriété payant la taille (n'oublions pas que la Provence est pays de taille réelle, et que c'est donc la terre roturière qui supporte l'impôt). A Peynier, lors de la journée du 26 mars, les révoltés exigent que l'assemblée du bourg, déjà tenue peu auparavant, soit recommencée, et que l'on y admette les ouvriers savonniers bien que ne possédant pas de fonds. Ce qui fut fait le 31 mars²⁴. A la Valette, près de Toulon, le peuple impose une réunion le 25 mars, en remplacement de celle régulièrement tenue le 22. On rédige à nouveau les doléances, et on désigne d'autres députés²⁵. A Toulon enfin, le 6 avril, siègent les représentants des trois sénéchaussées de Toulon, Brignoles et Hyères. L'élection des quatre députés prévus était faite, lorsqu'une foule, ameutée à la porte du couvent où se tenait la séance, vint exiger la nomination d'un député de son choix, un ancien juge royal du nom de Turc. Les délégués se soumirent, provisoirement tout au moins, car Turc renonça le lendemain à son mandat forcé²⁶.

*
**

23. A.D. des B.-du-Rh. (Marseille) : C 4110 (lettre de l'intendant du 30 mars 1789 à Villedeuil et à Necker).

24. A.N. : H1 1274 - « relation des troubles de mars arrivés en Provence ».

25. Arch. comm. de la Valette (mairie de la Valette) : BB 17 bis (délibérations communales des 22 mars, 25 mars, 1^{er} et 21 juin 1789).

26. Arch. comm. de Saint-Maximin (mairie de Saint-Maximin) : BB 37 - f^o 368 v^o (délibération communale du 13 avril).

Dans un premier temps, les émeutiers réussirent à imposer tout ou partie de leurs revendications. Le plus souvent, ils obtinrent des municipalités la baisse des prix des denrées de première nécessité, le pain, la viande, l'huile, le sel. Avec une fréquence comparable, les administrateurs suppriment ou suspendent une ou plusieurs des taxes municipales sur les denrées, notamment le fameux piquet, sacrifié dans les grandes villes, à la Ciotat, à Saint-Chamas, La Seyne, la Valette, Saint-Nazaire, le Luc, le Beausset, Solliès, Brignoles, Hyères, Riez. Les communautés procèdent aussi à des achats de blé, qu'elles revendent à prix modéré, éventuellement à perte ou à crédit.

Dans certains cas, les mouvements contraignent les seigneurs et leurs agents à renoncer à leurs droits seigneuriaux (Peynier, le Puget) ou à restituer des amendes ou des terres jugées abusivement acquises (Salernes).

Des administrateurs communaux et des officiers seigneuriaux sont destitués : le lieutenant du juge seigneurial à Solliès, le greffier de la communauté et le viguier seigneurial à Besse. A Marseille, le maire, Monsieur de Gaillard, et l'assesseur Capus, s'enfuient. Au Beausset, c'est tout l'ancien conseil municipal qui est contesté, et on procède à l'élection d'un nouveau conseil, sous un nouveau règlement. Dans certains cas, on ne touche pas aux organismes communaux, mais les responsables se voient contraints d'avaliser les initiatives des insurgés. A Saint-Chamas, le conseil promet la mise en vente, par petites portions, des paluds (marais) de la communauté. A Aiguines, il prévoit le défrichement de terrains communaux et leur location par parcelles, renonce à affermer l'aire publique, accepte de demander à qui de droit l'autorisation de couper des arbres. A Besse, il doit organiser une délégation auprès du seigneur, pour justifier le pillage du château et présenter les demandes populaires.

Mais les succès populaires furent bien provisoires. La répression aidant, on ne tarda pas à revenir en arrière, plus ou moins vite selon les cas : rétablissement des anciens prix, des impôts communaux, des administrateurs municipaux. Toutefois, dans certains lieux, le piquet fut remis en vigueur à un tarif inférieur à l'ancien : à Aix, à la Ciotat, à Toulon, à Hyères, à Solliès. D'autre part, le problème de la fiscalité communale préoccupa quelques conseils municipaux qui envisagèrent, le plus souvent sans succès, des réformes : à Toulon, au Luc, à Saint-Nazaire, à la Ciotat, à Marseille.

*
**

Les émeutiers provoquèrent l'effroi : ils le payèrent. Non pas tant sur le champ de bataille. Dans le feu de l'action, il n'y eut que 6 tués et 4 blessés de leur côté. Mais la répression, après coup, fut sérieuse, et ses conséquences auraient été très graves si les circonstances, en l'occurrence le 14 juillet à Paris, n'avaient pas suspendu, puis arrêté le cours de la justice.

Comment réagirent les autorités responsables devant ces violations répétées de l'ordre public et de la légalité ? Tout d'abord, dans un certain

nombre de cas, par la constitution de gardes bourgeoises. De telles gardes se forment à Aix, Marseille, Arles, Pertuis, la Ciotat, Toulon, Barjols, Besse, Salernes, Brignoles, Hyères, Saint-Maximin, soit dans les quatre grandes villes, et dans des agglomérations allant de 1.500 à quelques milliers d'habitants. Elles sont la plupart du temps la création des autorités municipales.

Théoriquement, c'était la réunion des habitants, se mettant sous les armes pour juguler les manifestations de quelques trublions, venus jeter la perturbation dans la bonne harmonie publique. Aussi, la participation de nombreuses catégories sociales était-elle souhaitée, et la formation modèle de cette milice devait regrouper des paysans, les membres des corporations, les bourgeois et les nobles.

La réalité paraît avoir différé quelque peu de la théorie. Pour les paysans, leur participation posait problème, pour la bonne raison qu'ils furent nombreux dans les émeutes. Ou alors ce furent des ménagers, possédants relativement aisés, peu soucieux de mises en question sociales trop brutales : il y en eut ainsi à Aix, à Toulon. Mais à Barjols, le 3 avril, le conseil de ville délibéra de former une garde composée de « bourgeois, artisans et paysans honnêtes ». Or, la liste des membres de la nouvelle milice, que les registres communaux nous ont heureusement conservée, ne porte pas trace du moindre paysan, pas même dit ménager²⁷. Il ne semble pas qu'il y ait eu davantage de ruraux à Hyères, ni à Saint-Maximin, où l'émeute fut nettement le fait du monde de la terre. Et pas plus ailleurs ou alors les sources n'en ont pas fixé le souvenir.

La participation des artisans aux gardes est par contre attestée plusieurs fois : à Aix, à Barjols, à Hyères, à Saint-Maximin. Leur qualité de maître ou de compagnon est généralement incertaine, faute de précisions. Sauf à Barjols, où la précieuse liste des membres des compagnies établit clairement la présence de 30 « garçons », c'est-à-dire de façon sûre des salariés. Précisons que cet effectif fait partie d'un groupe de 300 hommes. Il n'est donc pas très nombreux. Dans les autres villes, on ne peut savoir le fond des choses. De plus, pour certaines gardes, les renseignements sont peu clairs, et l'on ignore s'il y eut des artisans et combien.

Le rôle des notables, nobles ou bourgeois, est, quant à lui, toujours une certitude. De même que l'exclusion (et pour cause) des journaliers.

Au total, les milices bourgeoises représentent approximativement le front des possédants, de tous ceux qui ont quelque bien au soleil. A ce titre, maîtres artisans et paysans ménagers y avaient leur place. Ils pouvaient y entraîner tel ou tel de leurs ouvriers. Mais les grands exclus étaient bien ceux dont on voulait se défendre : les micro-possédants, comme ces travailleurs,

27. A.D. du Var : BB 57 - n° 119 (délibération communale du 3 avril 1789) et 127 v° (liste des membres de la garde bourgeoise).

propriétaires parcellaires et ouvriers agricoles, que l'on voit dans les émeutes et jamais dans les gardes, ou encore les prolétaires purs, salariés non corporés, journaliers sans qualification, marginaux de tous bords.

Il faut encore noter que l'encadrement de ces petites armées urbaines est solidement assuré par les notables. A Aix, le commandement appartient au comte d'Arbaud, lieutenant général des armées du Roi, à Marseille au chevalier de Libertat, ancien officier et chevalier de Saint-Louis. A Hyères, la conduite de la milice est confiée à deux nobles : Messieurs de Beauregard et de Clapiers. A Barjols, l'état-major se compose du maire Trucy, des second et troisième consuls, tous bourgeois, d'un certain Péliissier de la Noguère, qui devait passer pour noble, et de Maximin Roubaud, marchand tanneur.

L'armée intervint rarement dans les émeutes elles-mêmes. Ce fut le cas pourtant à Aix le 25 mars, à Toulon les 23 et 24 mars, à Arles le 14 juin. Mais les régiments furent utilisés après coup. Des détachements d'infanterie et de cavalerie furent envoyés quelques jours après la bataille dans les bourgs où régnait toujours une certaine effervescence : à Arles, Eyguières, La Seyne, Saint-Nazaire, le Luc, Aups, Brignoles, Hyères, Saint-Maximin.

Dans d'autres lieux, on se contenta de faire venir des cavaliers de la maréchaussée, en nombre toujours jugé insuffisant par les consuls : à Aubagne, à Pertuis, aux Mées, à Salernes.

La répression fut aussi judiciaire. La déclaration royale du 16 avril donnait au Parlement la connaissance exclusive des troubles, et toutes les procédures lui furent alors envoyées. Ce qui eut pour effet, en centralisant les jugements, de ralentir l'instruction.

Les peines prononcées par le Parlement jusqu'au 17 juillet se répartissent ainsi :

	Condamnations effectives	Par contumace
Pendaisons	5	4
Fouet	1	
Galères perpétuelles	2	3
Galères à temps	12	5
Bannissements	19	9
Amendes	4	

Il y eut trois demandes de plus ample informé, et douze acquittements.

Beaucoup de sentences ne furent jamais exécutées. En effet, la nouvelle du 14 juillet à Paris vint ruiner le zèle de Messieurs d'Aix. Le 23 juillet, ils

suspendirent toute procédure, et arrêtrèrent de demander au Roi une amnistie. Le 11 août, il enregistèrent l'amnistie accordée pour les troubles de Provence²⁸. Les candidats aux galères ou au bannissement s'en tirèrent donc à bon compte. Les condamnés à mort n'eurent pas tous la même chance. Au moins deux d'entre eux furent exécutés, à Aix et à Brignoles, et sans doute un troisième à Saint-Maximin.

*
**

En conclusion, comment apprécier les mouvements du printemps 1789 ? Incontestablement, on est en présence d'un affrontement entre possédants et non possédants. Le poids de cette évidence s'imposait déjà aux contemporains, qui avaient à cet égard une perception très claire. Le président de Fauris écrit dans son journal : « Partout des émeutes, des séditions, des pillages, une guerre déclarée des pauvres contre les riches, non seulement contre les possesseurs de fiefs, mais contre les bourgeois, les curés »²⁹. Ceci étant, la frontière est floue entre les combattants. Il semble qu'elle passe assez bas, et laisse du côté des notables peut-être certains ménagers et certainement des maîtres-artisans. Mais ici, rien n'est totalement tranché. Des maîtres se retrouvent du côté de l'émeute : il y en eut parmi les victimes de la répression. Des compagnons se joignent aux gardes bourgeoises (cas de Barjols), peut-être par souci de ne pas mécontenter leur patron, mais aussi par l'effet de l'hostilité à des émeutiers souvent ruraux.

D'autre part, les correspondances de ce printemps agité affirment souvent que le grain ne manque pas et relatent des faits de spéculation responsables de la disette. Des accusations d'accaparement sont également portées par les émeutiers. Or, aux dénonciations concernant les monopoleurs, l'intendant oppose imperturbablement le principe de la liberté du commerce. Au subdélégué de Gordes, il répond le 2 avril, donc en pleine période d'agitation : « Il n'est pas possible de contraindre les négociants et les fermiers à le baisser (leur prix). Tout ce que l'on peut faire, c'est de les y engager en leur représentant qu'ils sont trop honnêtes pour vouloir réduire le peuple à manquer de pain, faute de moyens suffisants pour acheter du blé »³⁰. Phrase qui pourrait avoir été écrite par un Guizot. Le clivage n'est pas ici entre les victimes de tous rangs de l'Ancien Régime et les privilégiés, mais entre la population pauvre d'une part, et d'autre part les classes propriétaires et des autorités converties à une idéologie du laissez-faire qui est déjà idéologie bourgeoise.

Monique CUBELLS.

28. A.D. des B.-du-Rh. (Aix) : B 3680 (délibérations du Parlement des 23 juillet et 11 août 1789).

29. Bibl. Méj. (Aix) : Ms 1037 - f° 841.

30. A.D. des B.-du-Rh. (Marseille) : C 2456.